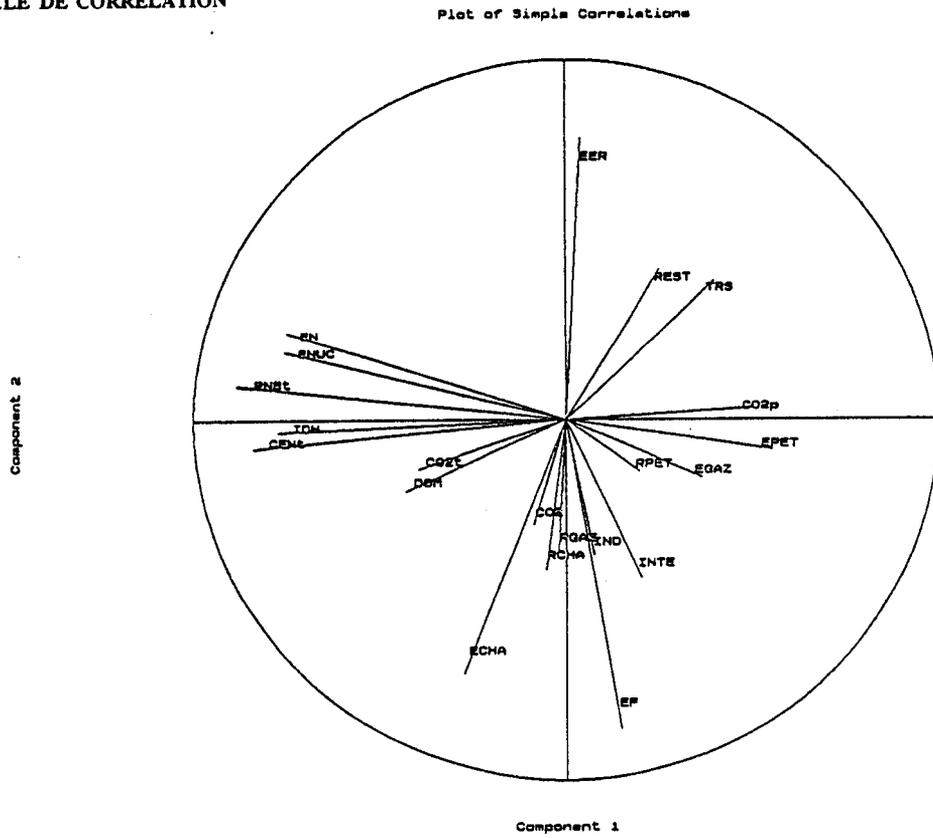
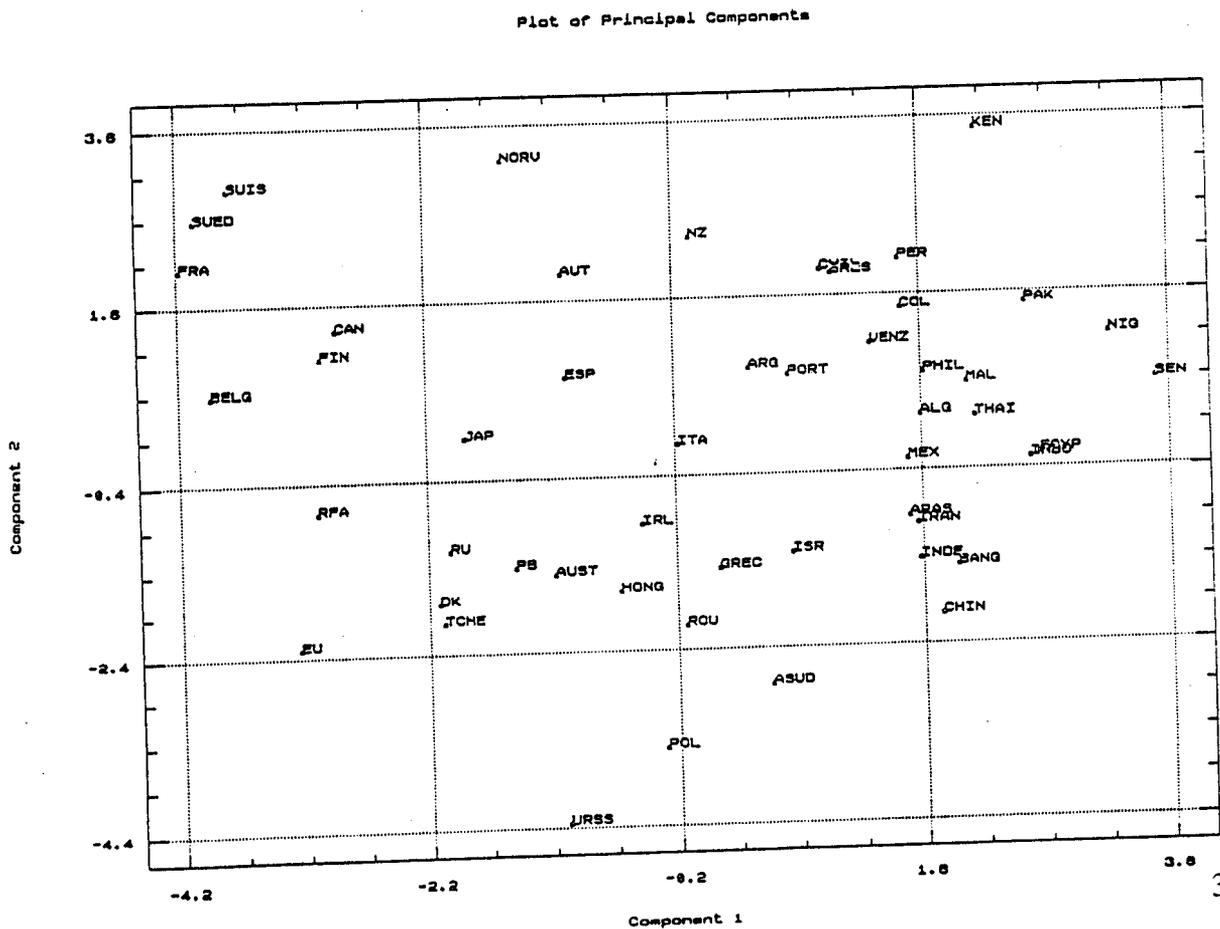


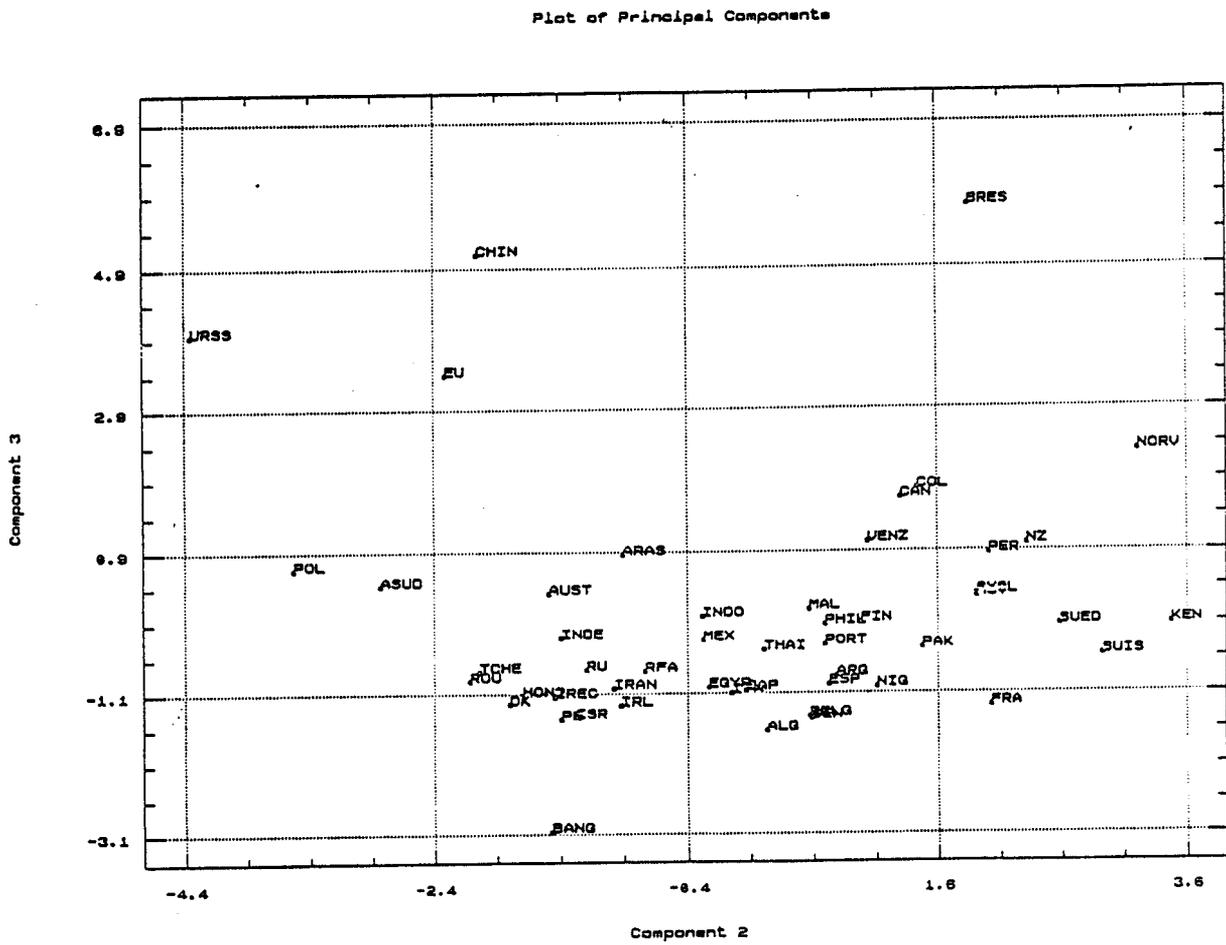
GRAPHIQUE 1 : CERCLE DE CORRELATION



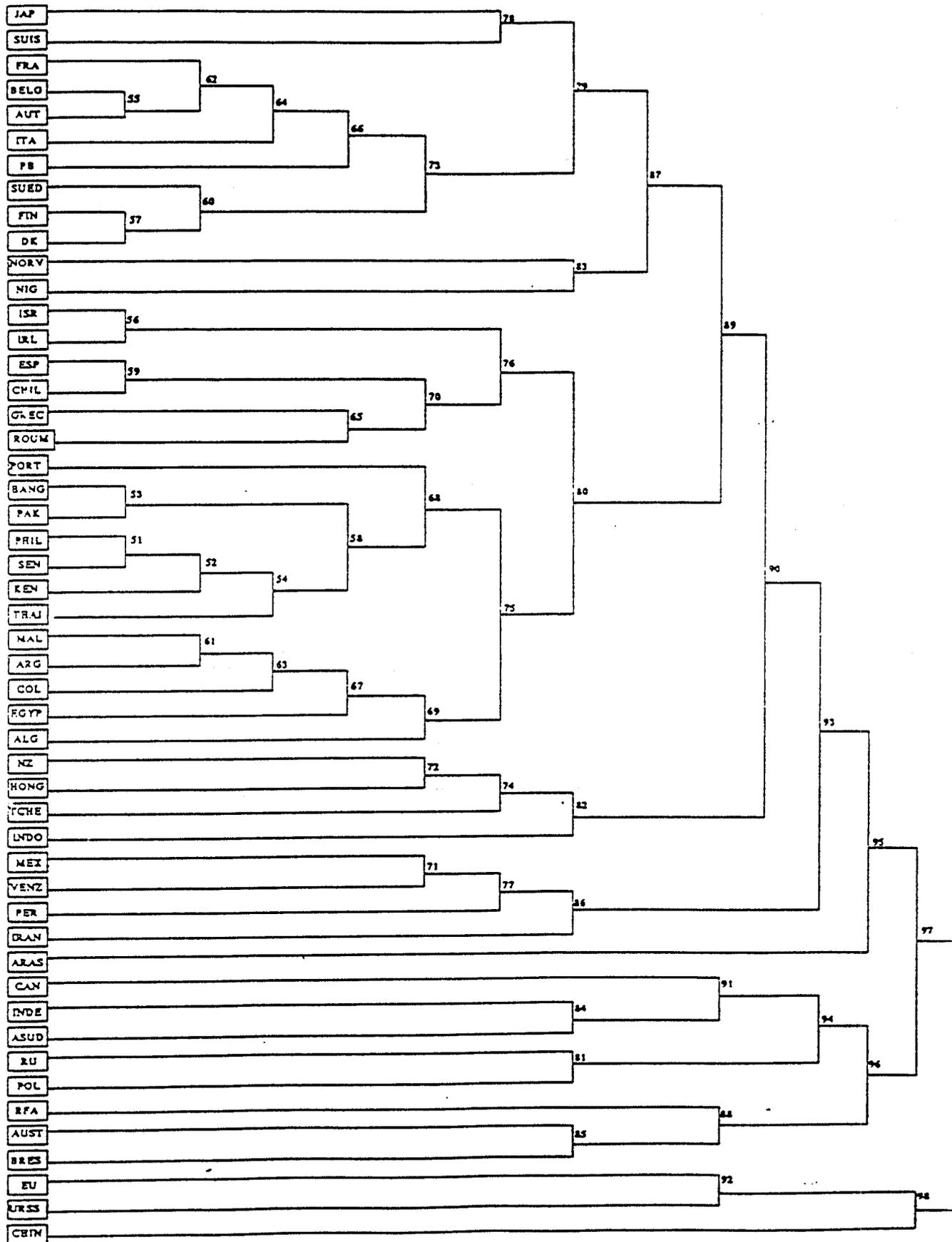
GRAPHIQUE 2 : REPRESENTATION DES PAYS DANS L'ESPACE DES DEUX PREMIERES COMPOSANTES PRINCIPALES



GRAPHIQUE 3 : REPRESENTATION DES PAYS DANS L'ESPACE DES COMPOSANTES PRINCIPALES 1 ET 3



GRAPHIQUE A: CLASSIFICATION HIERARCHIQUE



2 - Les résultats.

L'analyse en composantes principales donne immédiatement un résultat important : sur les axes principaux se révèlent des corrélations intéressantes. Le premier axe, la longueur, oppose manifestement le "développement" (à gauche) au "sous-développement" du point de vue du PNB par tête ou de l'Indice de Développement Humain, qui sont finalement assez proches. Or ce développement se trouve positivement corrélé (Graphique 1) avec :

- la consommation d'énergie par habitant
- la taxe d'émission du CO₂ par habitant
- la part du nucléaire dans la consommation d'énergie.

En revanche, ce développement est négativement corrélé avec :

- le coefficient de CO₂ par unité de produit
- la part des hydrocarbures dans l'énergie électrique
- les réserves d'hydrocarbures.

Bref : plus un pays est développé, plus il consomme d'énergie par habitant (ce qui est évident), plus il rejette de CO₂ par habitant (ce qui mérite d'être rappelé), *bien qu'*il produise son énergie plus "proprement", c'est-à-dire moins il émet de CO₂ par rapport à sa production, et cela sans doute parce qu'il dispose de la technologie nucléaire, alors que les pays moins développés n'ont accès qu'aux hydrocarbures dont ils ont également la majeure partie des réserves.

En revanche, le second axe, qui oppose les énergies non fossiles (en haut) ou nucléaires ¹⁸ aux énergies fossiles, est extrêmement redondant et n'a guère d'intérêt, si ce n'est que les pays qui consomment la plus grande part d'énergie fossile pour le transport dans leur consommation d'énergie totale (TRS) sont du côté "haut", c'est à dire du côté de ceux

¹⁸ Les auteurs parlent dans leur commentaire d'énergies "non renouvelables" alors que leurs indicateurs disent "nucléaires" ou "non fossiles". Comment est appréhendée la biomasse, principale, mais informelle, source d'énergie primaire de la majorité des humains ?

qui utilisent le moins d'énergie fossile pour produire leur énergie utile : ce qui est paradoxal, étant donné que, pour le transport, les énergies fossiles sont actuellement peu substituables, malgré l'existence des locomotives et tramways électriques.

L'examen des regroupements de pays, visibles à l'œil nu sur le plan des deux premiers axes, ou donnés par la classification hiérarchique, révèle d'abord des regroupements sans surprise : le "noeud" 79 regroupe avec le Japon des pays d'Europe du Nord développés, énergétiquement efficaces, cherchant à diminuer leur dépendance vis à vis des hydrocarbures. Mais le logiciel de classification leur adjoint peu après la Norvège... et le Nigéria, qui n'ont guère en commun que leurs réserves d'hydrocarbures ! Inversement, la RFA se trouve isolée avec l'Australie et le Brésil, sans doute pour des raisons du même ordre ¹⁹. De la même façon, la classification regroupe sans surprise ("noeud 80") les "Pays en développement", mais en rapprochant des pays aux trajectoires les plus diverses : pays en déclin et en plein essor (Argentine-Malaisie), exportateurs de pétrole (Algérie) ou de travail à bas salaire (Égypte), déjà très riches (Espagne) ou désespérément pauvres (Bangla-Desh).

Enfin, le logiciel de classification met bien en lumière l'existence d'un paquet d'inclassables qui se regroupent après tous les autres. Plus excentriques encore que la RFA, l'Australie et le Brésil : les États-Unis, l'URSS et la Chine, trois pays diversifiés sur l'échelle de développement, mais qui gaspillent manifestement leur énergie fossile.

Nous retrouvons ces trois pays sur le graphique 3 qui introduit la "3^e dimension". Ils s'y retrouvent en compagnie du Brésil, et à l'opposé du Bangla-Desh. On serait tenté de dire que cette "hauteur" est un axe synthétique détachant la masse humaine et sa dispersion sur un vaste territoire englobant des ressources minières : des "grands pays à frontières ouvertes", dirait Tariq Banuri. Cet axe traduit donc l'existence d'un indicateur sensible à l'effet de taille (la masse de CO₂ émis), renforcé dans le cas du Brésil par la déforestation de 1987, mais tempéré par les autres indicateurs. L'Inde est, en effet, comme sur les autres axes, noyée dans la masse des pays pauvres, malgré sa population, parce que celle-ci

¹⁹ Sans doute le logiciel de proximité favorise-t-il outrageusement les similitudes de quantité de réserves minières.

consomme très peu d'énergie et produit très peu de CO₂. Sa position dans la négociation Climat devient alors incompréhensible.

Parvenus à ces classifications des intérêts, BENHAIM, CARON et LEVARLET cherchent ensuite à classer les pays par la stratégie adoptée. Cette stratégie apparaît dans leur étude comme la variable à expliquer, la situation dans la carte des intérêts étant la variable explicative.

Une première classe de pays pratique la *stratégie de précaution* : elle consiste à anticiper un éventuel accord sur le CO₂ en prenant des mesures unilatérales, avec en général un objectif de retour en l'an 2000 au niveau de 1990. Ce groupe "vertueux" est tiré par les "super-vertueux" de l'A. E. L. E. (Suède, Suisse...), rejoints par la CEE (aiguillonnée par la France) et les pays que celle-ci caractérise elle-même, on le verra ²⁰, comme "*like-minded*" (de même orientation) : le Japon, la Nouvelle Zélande et l'Australie. Sous-entendu : à l'exclusion des États-Unis et du Canada.

Reportons-nous à la figure 2 : le bloc "vertueux" de la "stratégie de précaution" est parfaitement regroupé dans le quart supérieur-gauche, le coin des pays à la fois très développés et/ou peu consommateurs d'énergie fossile (relativement à leur consommation d'énergie). Ce bloc est lui-même stratifié selon l'axe diagonal, des "super-vertueux du CO₂" (la Suisse, la Suède, la France) jusqu'aux plus pauvres (l'Irlande) ou les plus utilisateurs d'énergie fossile (l'Australie). On voit que l'Allemagne et le Royaume-Uni sont en bas du bloc, mais ils sont dans le bloc, et les États-Unis en-dessous d'une ligne qui les isole avec tous les "gaspilleurs d'énergie fossile", les Pays de l'Est, l'Afrique du Sud et la Chine.

Mais on remarque aussi que le Canada est en plein milieu du "bloc vertueux", sur une ligne "iso-vertu" à égale distance des "hyper-vertueux" et de la ligne Australie-Nouvelle Zélande. Certes, la classification hiérarchique regroupe le Canada (nœud 94) avec d'autres Puissances moyennes à réserves minières (Inde, Afrique du Sud, Royaume-Uni, Pologne). Mais, à l'évidence, la "situation" ne suffit pas à expliquer la "stratégie de précaution" d'un

²⁰ Voir III^o partie, le rapport de la CEE à la CNUED.

pays (elle est moins justifiée pour l'Australie et la Nouvelle Zélande que pour le Canada), et encore moins la tactique dans la négociation (où le Canada colle aux États-Unis pour des raisons n'ayant sans doute rien à voir avec l'enjeu écologique). Comme le remarquent BENHAIM, CARON et LEVARLET, la position stratégique de l'Australie et de la Nouvelle Zélande dépend largement de l'opinion publique (on sait qu'au contraire, pour l'écologisme populaire américain, Rio c'est la Forêt, et l'effet de serre c'est encore la Forêt). Nous verrons que la position stratégique de la CEE, et notamment de la France, est plus complexe à analyser. Mais la "position d'intérêts" de la RFA et du Royaume-Uni rend bien compte des inflexions qu'ils sont parvenus à donner à la stratégie de la CEE.

Les auteurs distinguent ensuite une *stratégie de blocage* (refus de toute limitation des émissions de CO₂) incarnée par les États-Unis (et par l'Arabie Saoudite). La raison en est évidente sur le graphique : ce sont des grands fournisseurs et gaspilleurs d'énergie à base d'hydrocarbures. Remarquons toutefois que, dans le cas des États-Unis, cela signifie aussi que le coût marginal d'une stabilisation y est sans doute assez faible.

Il y a ensuite la *stratégie d'accusation*, où BENHAIM, CARON et LEVARLET regroupent l'Inde, le Brésil, le Chili et le Mexique (en fait il faudrait ajouter la Chine). Ce sont des pays qui dénoncent la responsabilité écrasante du Nord dans la dérive déjà acquise du taux de CO₂ dans l'atmosphère, et qui refuseront tout accord sans contrepartie pour eux. Sur le graphique 2, ils occupent la position centrale dans l'arc de cercle entourant les "vertueux" : au-dessus et à leur droite sont des pays plus petits et/ou plus pauvres (mais aussi la très accusatrice Malaisie, ce qui s'explique par la trajectoire hyper-productiviste de ce pays) ; à gauche, les gaspilleurs (États-Unis et "ex-socialismes").

Pour le reste de l'arc "non-vertueux", BENHAIM, CARON et LEVARLET distinguent les *stratégie de passivité et d'attentisme*. La passivité caractérise évidemment les ex-socialismes "gaspilleurs" qui n'en peuvent mais, à distinguer (contrairement aux auteurs) de la Chine, qui serait plutôt "accusatrice". Parmi les attentistes, les pays trop pauvres pour simplement... participer à la négociation (la branche droite de l'arc de cercle).

3 - Commentaires.

Nous ne nous étendrons pas sur la dernière partie de l'étude de BENHAIM, CARON et LEVARLET, qui porte sur les instruments, malgré son intérêt et sa justesse théorique. Elle est en effet dépassée par l'évolution des positions diplomatiques lors du 3^o *Prep-Com.*: le "bloc vertueux" confirme son engagement pour une taxe et cherche à l'étendre à l'OCDE, tout en reconnaissant qu'il serait injuste de l'étendre au Sud (et au nouveau Sud qu'est devenu l'Est) ; les États-Unis campent sur la stratégie de blocage, le "groupe des 77" conduit par l'Inde (et, on va le voir, soutenu par l'UNCED) s'est rallié à la proposition des quotas Agarwal-Grabb. Nous voulons plutôt résumer les critiques apportées, chemin faisant, à la méthodologie des auteurs, dont encore une fois il faut admirer la hardiesse, le caractère novateur et la richesse des résultats.

* Même si nous appliquons à la sociologie de la "population des États" les méthodes de la "sociologie de l'intérêt", il faudrait introduire d'autres variables pour décrire leurs "états d'intérêt". Ainsi, les variables de risques climatiques sont absentes. Les risques sont pourtant assez différents selon les pays.

— La montée du niveau des océans concerne le groupe des pays insulaires (au premier chef les Maldives) et le Bangla-Desh.

— Le changement des climats concerne tous les pays où l'agriculture reste importante. Certes, les auteurs remarquent justement, et pour s'en réjouir (sans doute au nom d'un raisonnement "à la Rawls"), que la répartition géographique de ce risque demeure très mal connue, et d'ailleurs elle concerne justement des pays "attentistes". Mais on peut se demander si le Canada ne fait pas le calcul qu'il sera vraisemblablement bénéficiaire de la dérive de l'effet de serre.

De même, les auteurs ignorent les variables d'état qui offriraient un avantage énorme si certaines mesures anti-CO₂ étaient adoptées. Ainsi, ils s'étonnent que l'Inde ne sorte jamais du lot dans l'analyse des données. On en a vu la raison : la seule variable d'état prenant en compte sa dimension est le total des émissions de CO₂ (l'Inde est alors 5^o pays du monde). Mais cette variable est le produit d'une énorme population par un ratio CO₂/habitant très faible. L'introduction de la variable "population" aurait sorti l'Inde du lot et expliqué sa

position en flèche en faveur de la proposition Agarwal-Grabb. En effet, l'attribution de quotas transférables au prorata de la population ferait de l'Inde une "Arabie Saoudite des quotas atmosphériques".

* Une sociologie de l'intérêt ne peut se contenter des "états" des individus, mais doit partir de leurs *trajectoires*. Nous avons vu, par exemple, que les indicateurs de l'Argentine et de la Malaisie semblent ici très proches. Mais, à ce niveau, ces pays se croisent : l'Argentine se désindustrialise, tandis que la Malaisie est le plus agressif des pays de la "seconde vague des Nouveaux Pays Industrialisés" ²¹. D'où sa position de "super-accusateur" qui fait de son premier ministre Mohamed Mohaytir une sorte de "Saddam Hussein de l'environnement", non seulement pour défendre son droit à polluer l'atmosphère, mais à anéantir la forêt tropicale du Sarawak : *"Démocratie, droits de l'homme, syndicalisme, liberté de la presse et environnement : tels sont les obstacles que des pays développés cherchent à mettre sur la route de leurs futurs concurrents"* ²².

* Même dans une optique individualiste méthodologique, il ne faut pas tenir compte seulement de la trajectoire de l'individu-pays, mais de sa perception des limites et de ses intérêts à terme. C'est la fructueuse distinction indiquée par Tariq Banuri : pays à "frontière ouverte" (USA, URSS, Brésil, Malaisie...) et à "frontière fermée" (Europe, Bangla-Desh). La stratégie ne dépend pas que de la trajectoire.

* Enfin la sociologie des États et la théorie de la négociation ne peuvent s'en tenir à l'individualisme méthodologique. Les États sont eux-mêmes des regroupements complexes, des condensations d'intérêts de classes socio-économiques et de traditions culturelles (celles de leur population comme celles de leurs diplomates). Ils n'agissent pas seuls, mais tiennent compte du rapport de force, et se regroupent par ensembles où ils cherchent à conquérir l'hégémonie, ou à se rallier à un leadership.

²¹ Au lieu de "trajectoire", je parlerais de "modèle de, le développement" (voir *Mirages et Miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le Tiers-Monde, La Découverte, Paris, 1985.*)

²² Discours à l'Asian Society, 1991.

Nous devinons ce genre de problèmes, à la fois stratégiques et tactiques, derrière les permutations d'attitudes du triangle Canada—Nouvelle Zélande— Australie. Nous allons voir qu'il est déterminant dans l'attitude du "Groupe des 77", comme dans celle de la CEE. Dans l'un et l'autre cas, sur la base d'intérêts matériels communs (la "carte des intérêts"), des positions idéologiques vont être adoptées dans la négociation qui ne recoupe pas exactement les intérêts à défendre à propos du problème sur lequel elle porte, mais qui reflètent bien plutôt de la volonté de faire bloc au nom d'ambitions communes plus générales : la réouverture du débat sur le "Nouvel Ordre Économique Mondial" pour les pays du Sud, la conquête d'un leadership international à travers les questions d'écologie globale pour la CEE.

II - LES ORGANISMES DE GENEVE.

Il y a une spécificité européenne des organisations internationales qui y ont leur siège. Les Européens n'ont pas été, autant que l'Amérique, bouleversés par la révolution néolibérale des années Reagan. Les organisations qui ont leur siège en Europe, à commencer par la CEE elle-même, mais aussi celles du système de l'ONU, restent marquées par leur origine multilatéraliste, relativement bienveillantes à l'égard du Tiers-Monde, keynésiennes voire sociale-démocrates dans leur inspiration.

Nous réservons une partie spéciale à la grande organisation internationale de l'Europe elle-même, la CEE. Ici, nous allons rapporter le point de vue de deux organismes importants du système de l'ONU, entre les III^e et IV^e *Prep-Com*²³. La première est évidemment le secrétariat de la CNUED (UNCED en anglais) elle-même. La seconde est l'institution représentative des intérêts "développementalistes" du Tiers-Monde, la Conférence des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED ou UNCTAD en anglais).

²³ Dans le jargon CNUED, on appelle ainsi les réunions de Comité Préparatoire à la Conférence de Rio. Le troisième a eu lieu à Genève en août-septembre 1991, le quatrième aura lieu à New-York en Février 1992.

1 - Un point de vue de la CNUED ²⁴.

Pour notre interlocuteur, le critère du succès de Rio n'est pas la signature des conventions Climat et Biodiversité. Il suffira d'une indication de consensus. Ce qui se prépare sur la Convention Climat n'est d'ailleurs pas, selon lui, très intéressant : stopper la croissance des émissions des gaz à effet de serre de la part des pays industrialisés. Or il faudrait pour le moins organiser une *décroissance*, pour "*faire de la place*" au développement du Sud. Pourtant, ce serait déjà une avancée réelle : on passerait d'un mirage à des engagements sérieux.

Le vrai critère du succès de Rio, ce serait la mise en place du financement pour un programme d'action sérieux en faveur de l'environnement au Sud. Ce financement n'aura pas un gérant unique. Il faut envisager d'une part un financement spécifique annexé à chaque convention spécifique, et un renforcement des institutions existantes comme le PNUE. Les grands bailleurs de fonds du système de l'ONU refuseraient la mise en place d'une nouvelle institution.

Un programme d'action ambitieux comprendrait en outre :

- * La réduction du protectionnisme agricole et manufacturier du Nord à l'égard du Sud.
- * La protection des forêts.
- * La réduction de l'endettement du Sud.

Objectivement, où en est-on ?

Le III^è *Prep-Com* a vu la poussée du thème "Développement", à l'instigation du Sud qui a réussi à le remettre au même niveau que le thème "Environnement". Cette offensive des pays du Sud (en fait, le "Groupe de 77") a été fortement appuyé par les ONG du Sud, en particulier le très actif *Third World Network* de Malaisie. Mais ce bouleversement de l'axe

²⁴ Il s'agit d'un entretien avec M.Tahar Hadj-Sadok, entré au secrétariat au moment du 2^è *Prep.Com* à la CNUED pour les affaires économiques. Son rôle : veiller à ce que le "développement" reste à l'ordre du jour.

des négociations a déséquilibré même les négociateurs du Sud, qui étaient représentés par des spécialistes de l'environnement, pas forcément rompus à l'économie du développement.

En fait, le Sud vient donc de remonter la barre très haut, comme s'il s'agissait de renégocier le fameux "*Nouvel Ordre Economique International*" qui avait échoué en 1977. Ce volet "transectoriel" de la négociation sera le premier à l'ordre du jour du IV^e *Prep-Com*. On peut s'étonner d'une telle offensive, qui risque de ne laisser aux 77 que le choix entre la capitulation ou l'échec de Rio. Car le rapport de force des pays du Sud est formidablement dégradé depuis les années 70 : ils ne peuvent plus compter sur la rivalité américano-soviétique, les bastions comme l'OPEP sont considérablement affaiblis, les pays les plus nationalistes sont étranglés par l'endettement... Pourtant, les pays du Sud ont le sentiment qu'ils ont, à le CNUED, une "fenêtre" conjoncturelle, où ils peuvent jouer quelques cartes.

D'abord, ils ont le sentiment que le Nord est demandeur. Le Nord sent venir la crise écologique globale, dont il porte la principale responsabilité, et pourtant il sait que le Sud doit aussi faire des efforts, et certains pays du Nord sont prêts à l'y aider. Les nouvelles divisions au Nord (Etats-Unis d'Amérique - Europe - Japon) prennent la relève de la rivalité Est-Ouest. Les abandons de dette en faveur des Pays les Moins Avancés, les négociations sur le démantèlement du protectionnisme à l'égard du Sud, témoignent de cette évolution.

Le Sud lui même commence à prendre conscience des urgences. Il n'est pas contre la défense de l'environnement, mais refuse que cela prenne unilatéralement la forme de nouvelles embûches au développement. Pour certains pays du Sud, ravagés par des crises écologiques locales (désertification, érosion, manque d'eau), *le développement, c'est d'abord l'amélioration de l'environnement*. D'autres ressentent directement la montée des périls planétaires (montée des eaux marines, réchauffement de l'atmosphère). Bref, le Sud est devenu ambivalent sur les questions d'environnement.

On constate une évolution parallèle sur la question démographique. Contrairement à il y a 30 ans, il y a maintenant quasi unanimité au Sud pour freiner l'expansion démographique. Mais cela, pour favoriser le développement en faveur des populations vivantes et des enfants à naître, pas au nom de l'environnement ! Ainsi, les négociations du

Sud ne peuvent pas supporter les arguments du genre : "*Il ne sert à rien de diviser par deux les émanations d'un autobus si l'explosion démographique rend nécessaire un deuxième autobus*" : pour eux, le problème est le financement du deuxième autobus !

Là encore cependant, la sensibilité au lien "environnement-développement-démographie" évolue. Et là encore, c'est plus facile au niveau de crises localisées : surcharge démographique sur les écosystèmes fragiles, entassement dans les bidonvilles, etc... Mais aussi, le Sud se rend compte que la crise globale du climat est la question-clé qui articule, au yeux du Nord, la démographie à la question de l'environnement.

Les pays du Sud sont donc prêts à négocier leur propre contrôle démographique contre une aide au développement de la part du Nord, au nom de la défense de l'environnement. Ils le feront néanmoins avec discrétion, car demeure la vieille suspicion à l'égard du Nord (qui voudrait simplement se débarrasser de la "menace" démographique du Sud), et en outre le Sud demeure divisé sur cette question.

Le Nord est prêt à faire quelque chose contre la pauvreté (thème qui figure à l'Agenda XXI qui doit être adopté à Rio au chapitre: "*Combating poverty & providing basic needs*"). Mais le principal risque sur Rio demeure la réticence des Etats-Unis à l'égard du dégagement de "ressources nouvelles et additionnelles". Les fonds pour l'environnement risquent d'être prélevés sur des fonds pour le développement, assujettis à une nouvelle conditionnalité.

L'Europe n'a pas les mêmes réticences, elle donne l'impression d'être plus ouverte à des fonds additionnels, permettant de relancer le développement et le réorienter vers des modèles plus soutenables. Le Japon a donné des indications précises sur son adhésion à une approche semblable ; peut-être prendra-t-il en Avril 92 l'initiative de convoquer une conférence sur le financement du développement soutenable.

2 - Le point de vue de la CNUCED ²⁵.

La CNUCED, comme son nom l'indique, s'occupe du rapport entre commerce international et développement. A ce titre, l'élaboration d'un droit international sur l'environnement représente d'abord pour elle une menace potentielle sur l'accès des pays en développement au commerce international :

- soit que la fixation de normes fonctionne comme une barrière protectionniste,
- soit que les rétorsions commerciales ou la conditionnalité des prêts servent de "sanctions", de la part du Nord, à des violations, au Sud, du droit de l'environnement.

La CNUCED aborde ces problèmes en "avocat institutionnel du Sud" vis à vis des systèmes de l'ONU et de Bretton-Woods. Elle y représente des *Etats*, y compris des Etats ultra-développementistes, et pas nécessairement leurs peuples, ce qui éclaire sa position. La doctrine de la CNUCED s'est formée lors d'une réunion informelle à Oslo ²⁶ et notamment sous l'impulsion de Mme SORSA de la Banque Mondiale. Elle sera confirmée par un groupe d'experts en Octobre 1991 ²⁷.

Selon elle, il ne faut pas tout mêler. C'est desservir l'environnement que de mettre trop de contraintes sur le commerce international sous prétexte d'environnement. D'abord, le commerce international est, dans la plupart des pays du Sud, secondaire. C'est l'activité domestique qui dégrade le plus l'environnement. Ensuite, il faut se défier de l'argument souvent entendu (notamment aux Etats-Unis)²⁸ selon lequel la meilleure façon

²⁵ Il s'agit d'un entretien avec M. DOMEN, N°2 de l'Unité des Questions Intersectorielles (Environnement, femmes, désarmement...) de la CNUCED, Chargé d'une mission sur le développement durable.

²⁶ Document CNUCED VIII-2.

²⁷ Rapport sous presse de M. VOSSENAAR.

²⁸ Ce fut aussi la position de Mrs Thatcher. En France, Michel Barnier, "Monsieur Environnement" du RPR, considère la suspension des prêts multilatéraux comme seule sanction possible des contrevenants du droit de l'environnement (Projet N°226,

de sanctionner les pays qui maltraitent l'environnement serait les sanctions économiques (commerciales et financières). Outre que l'efficacité de ces sanctions n'est pas assurée, elles sont un instrument hautement asymétrique. Qui pourrait ainsi sanctionner les Etats-Unis ? Pas même la Communauté Européenne...

Enfin, il faut être cohérent. Quand en 1972 l'OCDE a avancé le "Principe Pollueur-Payeur", elle reconnut le caractère politique, et donc négocié, de la fixation des seuils de pollution. On ne peut donc pas dicter aux pays du Sud leurs propres seuils. C'est aux communautés locales (du national au municipal) à fixer leurs propres normes à la lumière de leurs propres priorités, selon le principe de subsidiarité. On verra alors des normes différentes prévaloir dans les différentes communautés.

Le commerce international est lui-même l'effet des différences dans les avantages comparatifs des différentes communautés nationales. Pourquoi supprimer le droit à cette différence-là ? La fixation de normes environnementales universelles serait donc une entrave au commerce international, de même que la fixation de normes sociales serait une mesure protectionniste (de la part des pays socialement les plus avancés).

Bien sûr, le principe de subsidiarité peut amener à la fixation de certaines normes internationales quand tous les pays du monde sont concernés. Les "nuisances olfactives" ne se réglementent pas au même niveau géographique que l'effet de serre ! Mais alors ces normes doivent être l'objet de négociations multilatérales, et l'échelle géographique de la fixation des normes fait partie de la négociation.

La CNUCED reconnaît cependant qu'à côté de l'usage (qu'elle condamne) des *sanctions économiques* se pose bel et bien un problème de lutte contre le "*dumping écologique*". Il est certes légitime de lutter contre le "dumping" écologique (et social), mais le problème est bien celui de la *fixation multilatérale des normes*.

C'est dans le cadre du GATT que devraient se fixer ces normes, mais l'ennui est que le processus de négociation dans le GATT est fortement pyramidal. D'abord le G7 fixe les orientations, puis un "Groupe des 22" — qui comprend, outre les 7 Grands Pays Industrialisés, des "petits" industrialisés comme la Suisse ou des "grands" en développement comme l'Inde et le Brésil — achève la négociation, dont le résultat est présenté "bouclé" à l'Assemblée plénière. C'est pour répondre d'ailleurs à ce problème que la CNUCED a été créée en 1964 : offrir une forme pour l'expression des intérêts des pays du Tiers-Monde. C'est là que le débat "ouvert, transparent et équilibré" peut préparer la fixation de normes universelles par le GATT ou la CNUED ²⁹.

Plus généralement, les rapports de la CNUCED avec sa "base", les pays du Tiers Monde, ont évolué. En 1988, ceux-ci ne voulaient rien savoir de l'environnement. En 1990, la CNUCED a reçu un mandat, et en 1991 une résolution lui demandant de travailler sur la question. Sur les questions technologiques afférentes, la Commission de la technologie de la CNUCED a adoptée une décision en 1990. Elle fut critiquée, et la CNUCED a reçu mandat de la retravailler. Il existe aujourd'hui une très forte demande des Etats adressée à la CNUCED au sujet de l'environnement. La CNUCED y résiste, refuse de discuter les problèmes tels que l'eau et ne s'intéresse qu'au global : climat, forêts, biodiversité, politique commerciale, technologie, financement.

Ce dernier point est la question-clé. Elle risque de se solder par le simple élargissement d'un fonds spécial, le Fonds Mondial pour l'Environnement (*Global Environment Facility* : GEF) de la Banque Mondiale. On renouerait alors avec ce que notre interlocuteur appelle la "méthode Montréal" : on négocie entre industrialisés, on évalue ensuite le pouvoir de nuisance de grands pays en développement (Inde, Chine, Brésil), et on tente de les amadouer par des financements.

²⁹ Notre interlocuteur fait d'ailleurs remarquer que le découpage des grandes régions au sein de l'ONU n'est guère adapté aux problèmes environnementaux transnationaux (effet de serre, Tchernobyl),... Face au risque de la montée des eaux s'est créée une "Association des Petits Etats Insulaires" (Contact : M. Greg ROSE, UNITAR et Université de Londres.

La philosophie de la CNUCED est tout autre. Les "compensations" offertes par le Nord pour contraintes écologiques doivent être un droit, et pas une libéralité. D'où l'importance prêtée à la doctrine de l'environnement comme *ressource*, et au "Principe Usager-Payeur". L'usage du patrimoine naturel (par exemple, la pollution de l'atmosphère) doit être payée à ses propriétaire. Mais qui sont-ils ? C'est une question politique : il faut déterminer et allouer des droits sur le patrimoine commun de l'humanité. Dès lors, les tenants du "Marché", en particulier les Etats-Unis, seront pris à leur propre piège : il leur faudra payer leur usage de ces biens communs.

Exemple : la création de permis sur les émissions de carbone dans l'atmosphère. La CNUCED a défendu dès la conférence de Bergen (1990) la doctrine de Michaël GRUBB du Royal Institute for International Affairs, à Londres, lequel prépare un rapport pour la CNUCED : "*A Global Scheme for Tradeable Carbon Emission Permits*" dont le manuscrit et les conclusions politiques ont été mis en circulation pour la préparation du IV^e *Prep-Com*. M. GRUBB y défend la position "Agarwal avec permis vendables".

TROISIEME PARTIE

L'AMBITION HEGEMONIQUE DE LA CEE

L'Europe du Nord et de l'Ouest est le berceau de la Révolution industrielle et des pollutions que celle-ci a engendrées. Elle est aussi le berceau des compromis capital-travail noués à l'inspiration de la Sociale-Démocratie. Elle est aujourd'hui la zone du monde la plus développée (notamment selon l'Indice de Développement Humain), l'un des plus grands consommateurs d'énergie fossile, et elle dispose de toutes les capacités financières et technologiques pour jouer un rôle pionnier dans la solution des problèmes écologiques globaux.

I - LES HANDICAPS DE LA CEE ³⁰.

Si les pays de l'Accord Européen de Libre Echange (pays alpins et scandinaves, et en particulier ces derniers) sont en effet en pointe dans la défense de l'environnement local et planétaire, il n'en est pas de même du principal regroupement international européen, la Communauté Economique en train de devenir Union Européenne. Pourtant, la mobilisation écologiste se développa assez tôt en France (avec une vive poussée dans les premières années 70 et jusqu'en 1977, puis une éclipse et une remontée après 1988) et encore plus nettement en Allemagne et en Grande Bretagne. Or, du point de vue de la politique écologique "de première génération", celle des années 70, c'est-à-dire la lutte contre les atteintes localisées et identifiables à l'environnement, la CEE est très en retard sur les Etats-Unis et le Japon. Ainsi :

³⁰ Ce chapitre reprend largement les analyses de EHRKE M. et THUMSER G., Pourquoi, en Europe, l'environnement est-il réduit à portion congrue ? ("Warum in Europa die Umwelt zu kurz kommt", Reike Eurokolleg 2, Fondation Friedrich-Ebert), ainsi que A. Lipietz, Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle, La Découverte, Paris, 1989.

- les normes antipollution des automobiles imposées aux Etats-Unis depuis 1983 ne seront pas atteintes à l'ouverture de "grand marché européen" de 1993 ;
- la politique d'épuration des centrales de chauffe et autres installations industrielles accuse un retard de 20 à 30 ans sur les Etats-Unis et le Japon ;
- la "charge de la preuve" dans l'application du principe pollueur-payeur incombe en Europe aux pollués, alors qu'au Japon c'est aux pollueurs éventuels de faire la preuve que leur activité n'est pas dangereuse...

Les raisons de ce retard sont de trois ordres. D'abord, la Communauté s'est construite sur la base d'un compromis Capital-Travail excluant l'environnement. Ensuite, les États de la CEE sont très différents les uns des autres : l'opposition mondiale Nord-Sud se retrouve, atténuée, en leur sein. Enfin, le processus institutionnel intégrateur propre à la Communauté Economique tend à réduire les convergences possibles, en matière écologique, au plus petit dénominateur commun. Ces deux dernières raisons font de la Communauté Européenne une sorte de "modèle réduit" des négociations écologiques globales. Ainsi, paradoxalement, ce handicap écologique de la CEE peut la pousser à l'avant-garde des futures négociations planétaires !

1 - Un compromis contre l'environnement.

La Communauté économique européenne s'est créée sur la base d'un consensus entre les nations constituantes autour d'un modèle de développement que certains économistes qualifient de "fordiste" : le maximum de production possible pour le maximum possible de consommation de masse, la croissance parallèle de la consommation et de la production étant garantie par l'Etat. Ce parallélisme était un objectif pour les économistes keynésiens, mais il s'est imposé comme norme de politique économique sous la forme d'un compromis entre le Capital et le Travail. En Europe, ce compromis s'est dessiné à travers une grande conflictualité. La Sociale-démocratie a incarné ce compromis, les gouvernements conservateurs l'ont en général respecté, mais il a toujours été compris comme un point d'équilibre entre "revendications populaires" et "nécessité de sauvegarder les profits". Le

"troisième facteur" qu'est l'environnement est resté le grand oublié de ce partage sans cesse contesté.

Les intérêts patronaux auraient sans doute pu se plier à des contraintes environnementalistes plus fortes (de même qu'ils surent se plier à la contrainte de l'augmentation régulière du pouvoir d'achat de leurs salariés) à la seule condition que ces contraintes aient pesé également sur tous les concurrents, c'est-à-dire si elles avaient été institutionnalisées par l'Etat. Or, la forme de représentation des intérêts salariés (les partis de gauche et les syndicats) cherchaient bien à imposer des contraintes sur l'activité des entrepreneurs par le biais de l'Etat, mais presque toujours sous la forme de revendications salariales. Dit autrement : le "lobbying" en faveur de la consommation de masse fut, dans les trente années d'après-guerre, incomparablement plus fort que le lobbying pour la sauvegarde de l'environnement. Pire, "*action régulatrice de l'Etat*" a tendu à s'identifier avec "*action pro-salariés (voire socialisante) de l'Etat*".

A vrai dire, il en était de même dans tous les pays de l'OCDE. Mais :

— Aux Etats-Unis, le point de vue des entreprises prévalait et circonscrivait davantage l'action de l'Etat. Les ambitions du New Deal rooseveltien oubliées, les "mouvements de base" (*grassroots movements*) pour l'écologie ou les droits civiques se présentaient comme défendant des intérêts, ou particuliers, ou consensuels, en tout cas moralement défendables sans que l'on puisse les identifier à des offensives "socialistes". L'adoption par l'Etat (fédéral ou local) de réglementations de défense de l'environnement n'apparaissait pas comme un gage donné au collectivisme, du moins jusqu'à la "contre-révolution anti-bureaucratique" reaganienne.

— Au Japon, l'Etat était au contraire très impliqué dans la coordination de la politique patronale, mais cette cause inverse produisait le même effet : l'adoption de réglementations écologistes ne pouvait pas non plus sembler favoriser des "forces socialistes".

— Certains pays d'Europe poussèrent si loin le compromis capital-travail qu'il s'institutionnalisait sous la forme d'un véritable "macro-corporatisme". Dans ce cas encore, l'adoption par les deux parties, sous la pression des mouvements de citoyens, de

réglementations écologistes n'apparaissait pas comme risquant de déplacer le rapport de forces. Ces pays (la Suisse, l'Autriche, les pays Scandinaves) voulurent préserver ces compromis internes fragiles et exceptionnels, et, refusant d'adhérer à la Communauté Economique Européenne, fondèrent l'Association Européenne de Libre Echange (en anglais *EFTA*).

La CEE se retrouva ainsi former un club de conflictualité particulière du rapport capital-travail, en particulier dans les pays du Sud. La place de l'environnement dans le débat politique s'en trouvait ainsi réduite à portion congrue. Dans la société civile également, on assista à une convergence du patronat (au nom de la libre entreprise) et des syndicats (au nom de la défense de l'emploi) contre toute réglementation qui auraient pu freiner le développement d'activités économiques même écologiquement nocives. Ainsi, le syndicat pro-communiste français défendit avec constance le nucléaire, le syndicat social-démocrate allemand défendit le charbon, etc... Le consensus social ne s'opérait qu'au détriment de l'environnement, et en faveur d'un modèle de consommation prédateur. Seule, la rareté relative des réserves d'énergie fossile, en fragilisant la balance commerciale, put conduire les entreprises européennes et les gouvernements (à partir du premier choc pétrolier) à une politique de recherche des économies d'énergie, qui allait doter l'Europe tout entière de technologies à forte efficacité économique du facteur énergie. Ce résultat involontaire (le contenu en énergie de l'Unité de Produit Intérieur est deux fois plus faible en Europe, comme au Japon, qu'aux Etats-Unis) est aujourd'hui le premier atout de l'Europe face à la "deuxième génération de problèmes écologiques": les crises globales, telle la dérive de l'effet de serre.

A ces facteurs négatifs, communs à la plupart des pays de la CEE pris séparément, viennent se rajouter d'autres facteurs propres à la CEE en tant que communauté de pays.

2 - Une Communauté hétérogène.

Tout d'abord, cette communauté est extrêmement diversifiée. Elle l'est *économiquement*. Du Portugal au Danemark, le Produit Intérieur Brut par habitant varie de 1 à 5 : c'est presque l'amplitude qui oppose l'ensemble du "Nord" aux pays intermédiaires

du Sud. Elle l'est *culturellement* : les revendications écologiques des citoyens ne s'y expriment pas de la même manière. Les Français ont longtemps "supporté" le nucléaire et les Allemands les fumées, les Français sont réticents aux pots catalytiques qui renchérissent leurs petites voitures, mais les Allemands ne supportent pas les limitations de vitesse qui freinent leurs grosses voitures, etc... Elle l'est *politiquement*: l'Allemagne règle ses compromis de manière contractuelle, décentralisée, la France les règle par la loi, de manière centralisée. Ces intérêts et ces aspirations internes si diversifiées se règlent pays par pays sur des *points d'équilibre différents*, par les procédures de la démocratie représentative et de la négociation entre partenaires sociaux. Mais, au niveau européen, de nouveaux points d'équilibre ne peuvent être atteints que par des négociations diplomatiques intergouvernementales, encadrées par les institutions de la CEE.

Ces institutions doivent être rappelées. L'*exécutif* de la Communauté est la Commission de Bruxelles, dont les Commissaires sont désignés par les Etats, mais jouissent, tant qu'ils sont en fonction, d'une totale indépendance. La Commission et sa bureaucratie propre sont donc assez indépendantes des intérêts nationaux, et nous verrons que cet atout lui permettra de chercher à accroître son importance par le développement d'une réglementation au niveau continental. Mais elle est subordonnée pour cela à un "*législatif*" : les Conseils des ministres, c'est-à-dire la réunion des chefs des gouvernements ou des ministres nationaux. Eux représentent explicitement les intérêts divers des Etats qui, nous l'avons vu, défendent des points d'équilibre internes différents. Il existe bien un Parlement européen, représentant direct d'une "opinion publique européenne", mais ses pouvoirs sont très faibles, et les députés tendent trop souvent à y défendre les intérêts qu'ils défendent dans le cadre national (leur "circonscription").

Dans ces conditions, le nouvel équilibre européen en matière de défense de l'environnement ne peut être trouvé qu'à un niveau ou très supérieur à ce qui existe actuellement dans chaque pays séparé, car alors cette nouvelle contrainte est perçue comme frappant également chaque pays, ou au niveau du pays le plus laxiste (en "supprimant les contraintes exagérées subies dans les autres pays et qui faussent la concurrence"). Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, il n'est pas surprenant qu'en règle générale c'est la seconde

solution qui ait été choisie : *la règle du "plus petit dénominateur commun"* (la première solution, on la verra, n'est cependant pas exclue).

Cette tendance à converger vers le point d'équilibre le plus bas est renforcée à partir des années 1980 par la *vague libérale*, la présence active des commissaires et hauts fonctionnaires d'origine britannique, et, à partir de 1985, par l'Acte Unique. Celui-ci stipule l'unification obligatoire du marché intérieur de la CEE au 1er janvier 1993, que les négociations aient abouti à la fixation de normes communes ou pas. A partir de cette date, toute norme d'un pays d'Europe (et bien sûr la norme la plus laxiste) pourra et devra être acceptée dans tous les autres pays. Ainsi le dilemme précédent se trouve remplacé par un autre, avec le même résultat : ou de longues et pénibles négociations (en Conseil des ministres) pour parvenir à des normes de protection de l'environnement communes, ou l'élimination automatique des normes contraignantes en 1993. Là encore, c'est souvent la seconde solution qui prévaut. Seulement dans les cas de mobilisation de l'opinion, coordonnée au niveau international, et pesant sur les instances "fédérales", on peut espérer voir la négociation aboutir vers un point d'équilibre supérieur (voir l'exemple des pots catalytiques).

Le conflit entre les deux types de solutions (négociation collective vers des réglementations contraignantes majorant toutes les réglementations nationales préalables, ou alignement automatique sur les normes minimales) n'oppose évidemment pas seulement les partisans désintéressés de la défense de l'environnement aux hérauts du productivisme libéral et du fordisme. Il recoupe bien souvent une opposition d'intérêts entre industries nationales plus ou moins à même de prendre en compte les éventuelles nouvelles contraintes. Ainsi, les prises de position des pays du Nord (Allemagne, Pays-Bas, Danemark) en faveur de réglementations plus strictes sont certainement inspirées par une pression écologiste plus forte de leurs opinions publiques, mais elle passeront (non sans justification) pour du "*mercantilisme*" (un protectionnisme déguisé sous des clauses écologiques) aux yeux des pays du Sud (de l'Europe latine) qui ne disposent pas des technologies répondant au défi des nouvelles contraintes, ou d'un marché intérieur assez riche pour s'offrir le luxe d'y satisfaire. Ces pays du Sud, et en particulier les plus pauvres (Grèce et Péninsule Ibérique), sont en général beaucoup moins exigeants quant aux demandes environnementalistes, considérées par

leur opinion publique comme secondaires par rapport à l'objectif de rattrapage des standards de vie de l'Europe du Nord. Mais, en refusant des réglementations environnementalistes sévères, ils seront à leur tour soupçonnés de vouloir, par un "*dumping écologique*", attirer chez eux des emplois à la recherche de réglementations plus laxistes.

A terme, cependant, les pays du premier groupe doivent l'emporter, ne serait-ce que pour faire pièce à la concurrence du Japon et des Etats-Unis qui appliquent, eux, et de longue date, des normes plus strictes sur leur marché intérieur. Au contraire, l'adoption de normes écologiques plus basses, comme d'ailleurs de normes salariales plus basses, dans certains pays et régions, est loin de leur assurer un avantage comparatif décisif: des meilleurs compromis entre l'activité et l'environnement, comme de meilleurs compromis entre capital et travail, se révèlent bien souvent un atout pour une région du point de vue de la compétition interrégionale ³¹. De fait, les régions les mieux protégées, écologiquement ou socialement, sont aussi, dans la CEE, les plus compétitives: Bade-Wurtemberg, Bavière...

Il reste que la tentation est forte, pour les intérêts économiques d'une région "rigoriste", de prendre prétexte du "dumping écologique (ou social)" d'une région plus laxiste afin d'obtenir un alignement des normes au plus petit dénominateur commun. Et en tout cas, pour des raisons tant culturelles qu'économiques (le souci prioritaire du développement industriel, la nécessité d'équilibrer les comptes extérieurs), les pays du Sud de la CEE (Portugal, Espagne, Grèce) restent à la traîne quant à la défense de l'environnement. Pourtant, ce sont des régions particulièrement sensibles aux dégradations écologiques locales (érosion, incendies de forêts).

3 - Les institutions communautaires contre l'environnement.

Aux divergences d'intérêts ou de sensibilités entre pays se surajoutent, au détriment de l'environnement, des biais dûs aux institutions même de la CEE.

³¹ Voir Benko et Lipietz, *Les régions qui gagnent*, PUF, Paris, 1992.

D'abord, leur caractère extrêmement délégatif ou technocratique. On l'a dit, la seule instance de démocratie représentative primaire communautaire est le Parlement de Strasbourg. Et de fait, c'est à ce niveau que s'exprime le mieux la sensibilité écologique de la population communautaire, à travers un groupe influent de 39 députés Verts qui arrivent assez facilement à faire voter des résolutions courageuses... mais sans grand effet. Les vraies décisions sont prises par le Conseil (c'est-à-dire une institution intergouvernementale) ou par la Commission (instance purement technocratique). Ces deux institutions sont principalement sensibles au travail des lobbies organisés, c'est-à-dire principalement aux intérêts économiques, en particulier industriels, qui pèsent de tout leur poids pour avoir à internaliser le moins possible les coûts de la défense de l'environnement.

Un deuxième biais est introduit par les objectifs mêmes de la Communauté, encore renforcés par la signature de l'Acte Unique en 1985. L'objectif principal est d'abord de réaliser l'unité du marché intérieur, et cet objectif est délégué à la Commission, qui impose la réduction progressive des normes nationales particulières en tant qu'entraves à la concurrence, politique entérinée par le Conseil à la majorité qualifiée. La Commission peut évidemment proposer l'unification "vers le haut" des normes de défense de l'environnement, mais il s'agit alors d'un objectif secondaire, et les accords doivent être ratifiés par le Conseil à l'unanimité. Encore faut-il obtenir que les Etats fassent effectivement appliquer ces normes! La dynamique principale est donc au démantèlement des normes déjà existantes. Rappelons que, conformément à l'Article 100b de l'Acte unique, ce phénomène prendra toute son ampleur à l'ouverture du grand marché intérieur le 1er Janvier 1993. A cette date, les normes de tous les pays seront "d'égale valeur" dans tous les pays de la Communauté. Là où l'unification "par le haut" n'aura pas été achevée, les industriels pourront automatiquement adopter la norme du pays le plus laxiste.

4 - Quelques exemples.

Nous citerons ici trois types de dynamiques révélatrices de l'influence des facteurs négatifs analysés ci-dessus.

a) Unification par le haut, mais les normes ne sont pas appliquées.

C'est le cas de la protection des eaux : une directive de 1976 exige que pour 129 polluants on utilise les stations d'épuration les plus sophistiquées. Cette directive doit ensuite être concrétisée en seuils déterminés par polluant. Douze ans après l'adoption de la directive, les seuils n'avaient été fixés que pour 12 polluants; à ce rythme la pleine application de la directive exigerait 117 ans ! Même quand les directives sont adoptées et précisées, elles ne sont pas nécessairement appliquées : en 1989, 230 procédures étaient intentées par la Commission, devant la Cour de Justice de Luxembourg, contre des Etats nationaux, pour non respect de directives communautaires de défense de l'environnement, dont 23 pour la seule RFA.

b) Unification vers le bas.

C'est l'exemple de la lutte contre les émanations sulfurées des grandes centrales de chauffe, facteur de pluies acides. La résistance de la France, de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne a entraîné un compromis au plus bas niveau: en l'an 2003, quinze ans après la RFA et 30 ans après le Japon, les émanations de soufre auront dû diminuer de 70%, mais la Grande Bretagne, l'Espagne et le Portugal ont obtenu des dérogations.

L'exemple des déchets est encore plus spectaculaire : la libre circulation des déchets entraîne des flux vers les pays où les décharges sont les plus laxistes, donc les moins coûteuses (86 Deutsche Marks la tonne en RFA, 23 en moyenne dans la CEE). L'Europe du Sud (France comprise) et demain l'Europe de l'Est tendent à devenir la poubelle chimique des pays plus "vertueux" de l'Europe du Nord.

c) Effets directs négatifs de l'unification.

D'une façon encore plus générale, la tendance à la division spatiale du travail dans un cadre continental, qui est l'objectif même de tout Marché Commun, va considérablement accroître les déplacements de toute nature à l'intérieur de l'Europe. La croissance exponentielle du "facteur transport" dans le Produit Européen est donc inscrite dans les gènes de la Communauté. Or cette croissance s'effectue essentiellement par le développement du transport routier, car parallèlement la déréglementation du transport routier va entraîner une

diminution de ses coûts (de 20 à 30% en Allemagne). La situation devient explosive en Suisse et en Autriche, pays qui barrent le passage entre l'Allemagne et l'Italie, et qui, ne faisant pas partie de la CEE, sont en mesure de limiter les transits des camions à travers leur territoire. Mais ces pays sont eux-mêmes candidats à terme à la CEE, et ils négocient, dans le cadre de l'AELE, leur association à la CEE dans un Espace Economique Européen, ce qui diminue leurs moyens de pression. En outre, la seule alternative technique qu'ils ont à opposer aux camions est le ferro-routage, mais celui-ci exige le percement de nouvelles voies de chemin de fer, ce qui provoque une mobilisation "NIMBYste" sur leur propre territoire.

d) Un cas hautement significatif : la bataille des pots catalytiques.

Historiquement, la lutte contre les pluies acides marque le début de crises écologiques de "seconde génération": les crises globales ou du moins transnationales. La Convention de Genève contre la Pollution Atmosphérique Transfrontière à Longue Distance fut signée par les Européens, les Etats-Unis et le Canada dès 1979. Pour des raisons culturelles (l'amour des forêts...), l'Allemagne de l'Ouest se porta en pointe dans cette bataille, au Sommet du G7 à Bonn en 1985 (premier Sommet à avoir consacré une part majeure de sa déclaration finale à la question de l'environnement). Mais, pour des raisons économiques et sociales, l'Allemagne détourna les projecteurs de ses grandes centrales à charbon vers les automobiles. Et, pour des raisons culturelles à nouveau, elle évita de mettre l'accent sur la diminution de la consommation des moteurs (solution qui aurait pourtant permis une lutte conjointe contre les pluies acides et la dérive de l'effet de serre), pour focaliser sa campagne sur la seule élimination des émanations sulfurées, donc sur la solution technique des pots catalytiques.

Ici, les intérêts de l'industrie allemande divergeaient, on l'a dit, de ceux des autres industries automobiles européennes, l'italienne et la française (accessoirement l'espagnole). La négociation de 1988-89 aboutit, sous la pression des producteurs de l'Europe latine, à des standards de pollution pour 1991 inférieurs à ceux déjà adoptés par le Japon et les Etats-Unis depuis 1983. Encore la France arracha-t-elle, pour les petites cylindrées, l'autorisation de normes trois fois plus polluantes que la norme US-1983.